



Directive administrative

ADM 2.12

DOMAINE : **ADMINISTRATION**

En vigueur le : 19 janvier 1999 (SP-99-30)

POLITIQUE : [GOU 31.0 Engagement envers le personnel](#)

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

PERSONNEL DE SECOURISME

La sécurité et le bien-être de ses élèves et des membres de son personnel constituent une préoccupation majeure du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil).

Par conséquent, le Conseil s'engage à faire tout ce qui est raisonnable pour assurer la formation d'un personnel qui peut offrir un service de secourisme en cas d'urgence.

MODALITÉS D'APPLICATION

1. Avant de recruter de nouveaux membres du personnel, on encourage que ces personnes détiennent ou obtiennent un certificat de secourisme premier soin et qu'elles le gardent à jour selon les exigences.
2. On encourage que ces nouveaux membres suivent un cours de secourisme en dehors des heures régulières de travail durant leur première année d'emploi au Conseil.
3. On compte sur la collaboration du personnel actuel en lui demandant d'offrir de son temps libre pour suivre un cours de secourisme en dehors des heures régulières de travail.
4. Le directeur du Service des ressources humaines voit à obtenir les services d'une personne qualifiée pour offrir des cours de secourisme en français. Ces cours sont offerts dans différentes écoles de la région afin d'accommoder les participants.
5. Le Conseil paie les frais des cours de secourisme ou offre le cours à l'interne.
6. Le Conseil s'assure que le directeur d'école et qu'un autre membre du personnel soient qualifiés dans chacune des écoles afin de fournir les premiers soins.
7. Chaque année, la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail doit examiner les besoins du Conseil dans ce domaine et soumettre son rapport afin de s'assurer que les dispositions touchant le personnel de secourisme répondent aux exigences de la *Loi sur la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail* et des règlements connexes.